

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-------------------------|---|--------------------|
| • Monsieur AYME | à | Monsieur VANHALST |
| • Madame MARTINOLI | à | Madame JOBBE-DUVAL |
| • Madame GROSSO | à | Madame JEAN |
| • Monsieur URAS | à | Monsieur JEAN |
| • Monsieur CARREGA | à | Monsieur ROUSSIER |
| • Monsieur BREBION | à | Madame RICARD |
| • Madame BOURGUE | à | Madame CARELLO |
| • Madame REY-MARTINEZ | à | Monsieur SERRUS |
| • Madame CADVILLE | à | Madame JUNG |
| • Monsieur VILLEVIEILLE | à | Monsieur HANNON |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 01/06/2017.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité

Puis il est fait lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

ORDRE DU JOUR

- Pour information

Deuxième avis de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle budgétaire N° 2017-0153

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Subvention à l'association Amicale des Comités Feux de Forêts de LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide d'attribuer à l'association Amicale des Comités Communaux Feux de Forêts de LA ROQUE D'ANTHERON, pour l'exercice 2017, une subvention d'un montant de 750,00 €. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2017. Dit que le montant des subventions inscrit au Budget Primitif 2017 est de 465.000€. Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'Association.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)

• Finances

2. Approbation du Compte de Gestion budget de la Commune exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 131 442,31	7 096 046,67	22 227 488,98
Titres de recettes émis (b)	3 808 505,30	6 859 717,75	10 668 223,05
Réductions de titres ©	37 718,00	183 199,52	220 917,52
Recettes nettes (d=b-c)	3 770 787,30	6 676 518,23	10 447 305,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 131 442,31	7 096 046,67	22 227 488,98
Mandats émis (f)	2 187 858,44	6 555 603,24	8 743 461,68
Annulations de mandats (g)	5 400,00	85 143,71	90 543,71
Dépenses nettes (h=f-g)	2 182 458,44	6 470 459,53	8 652 917,97
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	1 588 328,86	206 058,70	1 794 387,56
(h-d) Déficit			

3. Approbation du Compte Administratif budget de la Commune exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Résultat		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
	Commune	Section de fonctionnement	6 470 459,53€	6 676 518,23€	206 058,70€	571 680,67€
Section d'investissement		2 182 458,44€	3 770 787,30€	1 588 328,86€	2 181 860,69€	3 770 189,55€
Total cumulé		8 652 917,97	10 447 305,53€	1 794 387,56€	2 753 541,36€	4 547 928,92€

4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 777 739,37€.

5. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Service de l'Eau exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévision budgétaires totales (a)	1 173 028,80€	112 035,06€	1 285 063,86€
Titres de recettes émis (b)	180 916,49€	139 209,45€	320 125,94€
Réductions de titres ©	0,00€	0,00€	0,00€
Recettes nettes (d=b-c)	180 916,49€	139 209,45€	320 125,94€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 173 028,80€	112 035,06€	1 285 063,86€
Mandats émis (f)	61 736,75€	75 368,70€	137 105,45€
Annulations de mandats (g)	0,00€	87,31€	87,31€
Dépenses nettes (h=f-g)	61 736,75€	75 281,39€	137 018,14€
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	119 179,74€	63 928,06€	183 107,80€
(h-d) Déficit			

6. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Service de l'Eau exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du Service de l'EAU pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat cumulé	Section d'exploitation	75 281,39€	139 209,45€	63 928,06€	2 000,00€	65 928,06€
	Section d'investissement	61 736,75€	180 916,49€	119 179,74€	181 388,60€	300 568,34€
	Total cumulé	137 018,14€	320 125,94€	183 107,80€	183 388,60€	366 496,40€

7. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget annexe du Service de l'Eau

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 5 928,06€ et au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 60 000,00€.

8. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Service de l'Assainissement exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 521 569,48€	293 698,00€	1 815 267,48€
Titres de recettes émis (b)	337 977,78€	313 242,41€	651 220,19€
Réductions de titres ©	0,00€	0,00€	0,00€
Recettes nettes (d=b-c)	337 977,78€	313 242,41€	651 220,19€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 521 569,48€	293 698,00€	1 815 267,48€
Mandats émis (f)	226 864,35€	283 667,67€	510 532,02€
Annulations de mandats (g)	0,00€	2 508,00€	2 508,00€
Dépenses nettes (h=f-g)	226 864,35€	281 159,67€	508 024,02€
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	111 113,43€	32 082,74€	143 196,17€
(h-d) Déficit			

9. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Service de l'Assainissement exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2016 arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat cumulé	Section d'exploitation	281 159,67€	313 242,41€	32 082,74€	10 000,00€	42 082,74€
	Section d'investissement	226 864,35€	337 977,78€	111 113,43€	539 176,70€	650 290,13€
	Total cumulé	508 024,02€	651 220,19€	143 196,17€	549 176,70€	692 372,87€

10. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget annexe du Service de l'Assainissement

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 19 082,74€ et au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 23 000,00€.

11. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévision budgétaires totales (a)	52 335,83€	341 195,28€	393 531,11€
Titres de recettes émis (b)	6 901,61€	252 746,30€	259 647,91€
Réductions de titres ©	0,00€	57,03€	57,03€
Recettes nettes (d=b-c)	6 901,61€	252 689,27€	259 590,88€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	52 335,83€	341 195,28€	393 531,11€
Mandats émis (f)	9 473,61€	304 065,07€	313 538,68€
Annulations de mandats (g)	0,00€	6 312,27€	6 312,27€
Dépenses nettes (h=f-g)	9 473,61€	297 752,80€	307 226,41€
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	2 572,00€	45 063,53€	47 635,53€

12. Approbation du Compte Administratif budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat cumulé	Section d'exploitation	297 752,80€	252 689,27€	-45 063,53€	3 904,74€	-41 158,79€
	Section d'investissement	9 473,61€	6 901,61€	-2 572,00€	20 434,22€	17 862,22€
	Total cumulé	307 226,41€	259 590,88€	-47 635,53€	24 338,96€	-23 296,57€

13. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de -41 158,79€.

14. Approbation du Compte de Gestion budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévision budgétaires totales (a)	923 504,14€	613 042,19€	1 536 546,33€
Titres de recettes émis (b)	350 947,77€	435 740,96€	786 688,73€
Réductions de titres ©	0,00€	11 349,44€	11 349,44€
Recettes nettes (d=b-c)	350 947,77€	424 391,52€	775 339,29€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	923 504,14€	613 042,19€	1 536 546,33€
Mandats émis (f)	27 811,31€	436 015,60€	463 826,91€
Annulations de mandats (g)	0,00€	21 261,70€	21 261,70€
Dépenses nettes (h=f-g)	27 811,31€	414 753,90€	442 565,21€
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	323 136,46€	9 637,62€	332 774,08€
(h-d) Déficit			

15. Approbation du Compte Administratif budget annexe de l'Abbaye de Silvacane exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	414 753,90€	424 391,52€	9 637,62€	187 726,19€	197 363,81€
	Section d'investissement	27 811,31€	350 947,77€	323 136,46€	436 429,37€	759 565,83€
	Total cumulé	442 565,21€	775 339,29	332 774,08€	624 155,56€	956 929,64€

16. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 197 363,81€.

17. Approbation du Compte de Gestion budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévision budgétaires totales (a)	88 175,10€	236 529,99€	324 705,09€
Titres de recettes émis (b)	53 703,64€	226 300,84€	280 004,48€
Réductions de titres ©	0,00€	18 782,36€	18 782,36€
Recettes nettes (d=b-c)	53 703,64€	207 518,48€	261 222,12€
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	67 500,00€	236 529,99€	304 029,99€
Mandats émis (f)	61 969,72€	192 124,73€	254 094,45€
Annulations de mandats (g)	0,00€	518,82€	518,82€
Dépenses nettes (h=f-g)	61 969,72€	191 605,91€	253 575,63€
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		15 912,57€	7 646,49€
(h-d) Déficit	8 266,08€		

18. Approbation du Compte Administratif budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane exercice 2016

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (22) et 5 contre (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W.HANNON, R. POSTIAUX), adopte le Compte Administratif du Budget annexe du Comptoir-Boutique de l'Abbaye de Silvacane pour l'exercice 2016, arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes	Résultats exercice 2016	Résultats antérieurs	Résultats de clôture
Résultat cumulé	Section d'exploitation	191 605,91€	207 518,48€	15 912,57€	16 704,99€	32 617,56€
	Section d'investissement	61 969,72€	53 703,64	-8 266,08€	20 675,10€	12 409,02€
	Total cumulé	253 575,63	261 222,12	7 646,49€	37 380,09€	45 026,58€

19. Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget annexe du comptoir-boutique de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2016 dans le budget 2017. Décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 32 617,56€.

20. Reversement d'un excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane au budget de la Commune exercice 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Pas de débat

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), accepte le reversement exceptionnel d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane vers le budget communal, à savoir la somme de 150 000,00 €. Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget supplémentaire de l'Abbaye au compte 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal » et en recettes au budget principal de la commune au compte 7551 « Excédent des budgets annexes à caractère administratif ».

21. Annulation d'autorisations de programme et crédits de paiement sur le budget de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'annulation de l'autorisation de programme et crédits de paiement ci-dessus d'un montant cumulé de 4 853 317,84 € H.T. Dit que l'opération ayant bénéficié d'affectations sur cette autorisation de programme a été soldée.

22. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation = 14,18 %
- Foncier bâti = 22,32 %
- Foncier non bâti = 43,90 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,4 %. Compte tenu du maintien des taux d'imposition et des bases prévisionnelles pour 2017, le produit fiscal attendu pour 2017 est estimé à 1 978 514 €.

	Taux année 2016	PRODUIT Année 2016	Taux année 2017	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	14,18 %	725 523€	14,18 %	5 226 000	741 047€
Foncier bâti	22,32 %	1 175 023€	22,32 %	5 319 000	1 187 201€
Foncier non bâti	43,90 %	50 335€	43,90 %	114 500	50 266€
		1 950 881€		TOTAL	1 978 514€

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

23. Admission en créance éteinte sur le Budget de la Commune

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte la somme de 1.562,73 €.

24. Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières pour 2016

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016

- **Ressources humaines**

25. Additif N° 2 à la convention de mise à disposition de personnel entre le Centre de Gestion et la Commune – Régularisation

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), approuve l'additif N° 2 du 4 Avril 2017 à la convention N° 17/626 relative à la prolongation de la mission de Monsieur Gilles GUABELLO, du 1^{er} au 23 AVRIL 2017, qui exercera les fonctions de « conseil et d'accompagnement à la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services ». Dit que les autres termes de la convention initiale restent inchangés. Autorise Monsieur le Maire à signer ledit additif N° 2 ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Dit que la dépense est prévue au Budget Primitif 2017 de la Commune article 62 18.

26. Attribution d'une prime de responsabilité liée à l'emploi de Directeur Général des Services

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide d'adopter le principe du versement de la prime de responsabilité dans les conditions exposées ci-dessus. Etant précisé que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012, article 64118.

27. Mise à jour du tableau des effectifs : créations de postes au titre de la nouvelle organisation des services et des besoins prévisionnels d'emplois au titre de l'année 2017

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) l'opposition n'ayant pas pris part au vote, décide de créer les postes suivants :

1) pour permettre la mise en œuvre de la réorganisation des services :

a) Création de postes :

- un poste d'attaché territorial à temps complet pour renforcer la compétence de l'Administration Générale (Finances-Commande Publique – RH)
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, au grade d'Attaché ou d'Attaché Principal.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau II à minima. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 512 de la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, grade Attaché territorial.
- un poste d'attaché territorial à temps complet pour remplacer la Directrice de l'éducation ayant pris de nouvelles fonctions au sein de la Collectivité et occuper les fonctions de Directeur Qualité de Vie; la Direction de l'Éducation ayant vu son périmètre élargi suite à la réorganisation.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, au grade d'Attaché.
En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau II à minima. Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 512 de la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux, grade Attaché territorial.
- un poste d'attaché territorial à temps complet pour parer au besoin du territoire en matière d'action sociale.

2) pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2017, après avis des commissions administratives paritaires compétentes en date du 12 décembre 2016 et du 24 mars 2017, et l'avis de Comité technique en date du 16 juin 2017, les postes suivant sont transformés (création/suppression) comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

a) Création de postes :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

b) Suppression de postes :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

FILIERE D'ANIMATION

a) Création de postes :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h/semaine)

b) Suppression de postes :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30h/semaine)

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi des adjoints techniques:

a) Création de postes :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h/semaine)
- b) Suppression des postes :
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 6 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28h)/semaine)

Cadre d'emploi des techniciens :

- a) Création de poste :
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- c) Suppression de poste :
- 1 poste de technicien territorial à temps complet

Adopte les propositions de Monsieur le Maire. Modifie ainsi le tableau des emplois. Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

28. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Dit que ces dispositions prendront effet au titre de l'année 2017.

29. Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe le taux, pour chacun des grades considérés à 100 %.

30. Règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- | | |
|----------|--|
| ADOPTÉ | - le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 ;
- les propositions de Monsieur le Maire relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,
- les différents formulaires annexés, |
| AUTORISE | sous réserve d'une information préalable du Conseil Municipal, Monsieur le Maire à signer toutes conventions de transfert du CET figurant en annexe, sous réserve des modifications apportées par les parties adhérentes à cette convention. |
| PRECISE | que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01 juillet 2017. |

- **Affaires générales**

31. Avenant N°2 à la convention d'objectifs pour l'année 2015/2016 entre la Commune et l'association AIX MULTISERVICES dans le cadre des chantiers d'insertion

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant N° 2 à la convention d'objectifs 2015/2016 entre la Commune et l'association AIX MULTISERVICES pour une durée allant du 5 Juillet 2017 au 31 Décembre 2017 inclus. Dit que cette prorogation est sans incidence financière. Le montant de 50 000 € fixé dans le cadre de l'avenant N° 1 pour l'année 2016-2017 n'ayant pas été totalement consommé, le différentiel permettra de couvrir la période du 5 Juillet 2017 au 31 Décembre 2017. Dit que toutes les autres stipulations de la convention initiale et de l'avenant N° 1 restent inchangées.

32. Indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), décide de répartir les indemnités individuelles à compter du 1^{er} juillet 2017 telles que présentées.

VIE SOCIALE (action sociale, Affaires Scolaires et Petite Enfance)

33. Rythmes scolaires – retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R. VILLEVIEILLE, MTh. CADVILLE, M. JUNG, W. HANNON, R. POSTIAUX), approuve le retour de la Commune de La Roque d'Anthéron à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018 à compter du lundi 4 Septembre 2017, sous réserve de l'avis des Conseils d'Ecole.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 30 JUIN 2017



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS